



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation

Question écrite n° 15164

### Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'avenir qu'envisage la Chancellerie pour les études d'avoués qui restent actuellement en activité et qui sont des officiers ministériels spécialisés. Des inquiétudes légitimes se manifestent parmi les personnels qui ont une qualification professionnelle propre. Il lui demande donc les dispositions qu'il envisage dans l'intérêt du service public et de l'emploi.

### Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre les professions juridiques et judiciaires en mesure de faire face à l'échéance européenne de 1993, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre des affaires européennes ont confié à M Dominique Saint-Pierre, avocat au barreau de Lyon, ancien député, une mission d'étude sur l'Europe et les professions du droit. M Saint-Pierre s'est préoccupé en priorité du rapprochement des avocats et des conseils juridiques, de la réglementation de l'exercice du droit et de l'exercice des professions libérales sous forme de sociétés de capitaux. Il a remis son rapport le 30 juin 1989. À l'occasion des réflexions ainsi menées, la question s'est posée de savoir s'il y avait lieu d'intégrer dans la nouvelle profession celle d'avoué près de la cour d'appel. Le Gouvernement n'envisage pas, en l'état, d'engager une telle réforme. En tout état de cause, il va de soi que si une telle mesure était retenue, il conviendrait de prendre en considération l'intérêt du service public et de l'emploi, notamment en ce qui concerne la situation du personnel des études d'avoué.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierna Louis](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15164

**Rubrique :** Auxiliaires de justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2997